

Conditions Générales de Vente.

Prix, engagement, durée, résiliation et garantie « Satisfait ou remboursé ». Écrites pour être lues.

VENDEUR

Avita SAS · RCS Nanterre 829 834 316
57 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

CONTACT

contact@project1.club
project1.club/cgv

VERSION

Dernière mise à jour : 18/10/2026

ARTICLE 01

Qui vend

Le Club Project 1% est vendu par Avita, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 829 834 316, siège : 57 rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret. TVA intracommunautaire : FR94829834316. Contact : contact@project1.club. En validant ta commande, tu acceptes les présentes CGV.

ARTICLE 02

Ce que tu achètes

L'abonnement au Club Project 1% donne accès, pendant sa durée, à : l'application MY CEO dans son intégralité ; l'espace membre ; les cours et sessions live organisés par le Club, ainsi que leurs replays lorsqu'ils sont disponibles ; les ateliers ; les contenus, ressources et mises à jour ajoutés pendant l'abonnement.

L'accès est strictement personnel, individuel et non transférable, réservé aux membres majeurs et à jour de paiement. Le Club est un service de coaching entrepreneurial et de développement personnel utilisant l'intelligence artificielle : ce n'est ni un service de soins, ni une thérapie, ni un dispositif médical, et il ne délivre aucun conseil médical, juridique ou financier réglementé. Si tu traverses une période difficile, parles-en à un professionnel de santé — le 3114 répond 24 h/24.

Les résultats dépendent de ton implication : Avita est tenue d'une obligation de moyens, sous réserve de la garantie commerciale de l'article 6.

ARTICLE 03

Prix et paiement

L'abonnement au Club Project 1% coûte **1 990 € TTC pour 12 mois**, payé en une fois.

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire, via notre prestataire Stripe. La commande vaut engagement ferme pour 12 mois (voir article 5). En cas d'échec de paiement, l'article 8 s'applique.

Paiement en plusieurs fois. Avita peut ponctuellement te proposer de régler le prix en plusieurs échéances, sans frais et sur trois mois au plus. C'est une simple modalité de règlement, pas une autre offre : le prix total reste le même, la durée d'engagement de 12 mois reste la même, et l'ensemble des échéances reste dû, y compris si tu cesses d'utiliser le Club. L'échéancier t'est indiqué avant le paiement et figure sur ta facture. Si le paiement fractionné est assuré par un prestataire partenaire, la relation de financement est régie par le contrat que tu conclus avec lui ; Avita, elle, est réglée du prix entier.

Remises et offres promotionnelles. Avita peut accorder ponctuellement une remise, un tarif préférentiel ou une offre promotionnelle sur les prix ci-dessus. Une remise ne porte que sur le PRIX : elle ne modifie ni la durée d'engagement de 12 mois, ni les échéances dues en cas de paiement en plusieurs fois, ni les conditions de reconduction et de résiliation de l'article 5, qui restent inchangées. Elle est ponctuelle, ne crée

aucun droit acquis pour l'avenir et ne s'applique pas rétroactivement à un abonnement déjà souscrit. Le prix effectivement réglé figure sur ta facture : c'est lui qui fait foi. En cas de reconduction, c'est le tarif en vigueur à l'échéance qui s'applique, sauf mention contraire écrite.

ARTICLE 03 BIS

La formule mensuelle de l'application

L'application MY CEO s'ouvre par un essai gratuit de 3 jours, sans moyen de paiement ; à son terme, l'accès se ferme tant que tu ne t'es pas abonné, et rien n'est effacé.

La formule app coûte **49 € TTC par mois** si tu t'abonnes avant la fin de ton essai — ce tarif reste le tien tant que ton abonnement court —, puis **69 € TTC par mois**. Elle est mensuelle et sans engagement : le paiement est prélevé chaque mois par carte, via Stripe, et tu résilies quand tu veux depuis ton compte ; l'abonnement s'arrête à la fin du mois payé, sans frais.

Article 3 ter – L'École Project 1%

L'École Project 1% est vendue par Avita (article 1). Elle donne accès, pendant la durée de ton abonnement, à toute l'école en ligne (les cours, les ateliers et les lives, leurs replays lorsqu'ils sont disponibles, et l'espace d'échange entre membres), à toutes ses formations en ligne et à l'application MY CEO, ainsi qu'aux événements de l'École (le coworking, à Neuilly ou en virtuel, et les soirées entre membres), selon leur calendrier et dans la limite des places. Elle se paie en ligne par carte bancaire, via Stripe, au choix :

- **Formule mensuelle : 99 € TTC par mois**, prélevés chaque mois. Elle t'engage pour 3 mois : les trois premières mensualités sont dues, même si tu cesses d'utiliser l'École. Ensuite, elle se poursuit de mois en mois.
- **Formule annuelle : 990 € TTC pour 12 mois**, payés en une fois. À l'issue des 12 mois, elle se reconduit tacitement par périodes de 12 mois, au tarif en vigueur ; avant chaque reconduction, tu es informé par écrit de ta faculté de ne pas reconduire, dans les conditions de l'article L.215-1 du Code de la consommation.

Résiliation. Elle se fait par simple email à contact@project1.club, depuis l'adresse utilisée pour ton abonnement, avec un préavis de 7 jours. Formule mensuelle : l'abonnement s'arrête à la fin de la période mensuelle en cours à l'expiration du préavis, et au plus tôt à la fin des 3 mois d'engagement ; tu peux envoyer ta demande pendant ces 3 mois. Formule annuelle : une demande reçue au moins 7 jours avant l'échéance prend effet à cette échéance ; à défaut, à l'échéance suivante. Un accusé de réception t'est adressé.

Ce qui s'applique. Ton accès est ouvert dès la validation du paiement : l'article 4 s'applique à l'École (demande d'exécution immédiate et renonciation au droit de rétractation, par une case à cocher dédiée au moment du paiement, rappelées sur ta facture envoyée par email). La résiliation anticipée pour motif légitime de l'article 5 et les articles 7 à 13 s'appliquent aussi à l'École. En revanche, la durée de 12 mois et la reconduction de l'article 5, le paiement en plusieurs fois de l'article 3 et la garantie de l'article 6 sont propres au Club.

ARTICLE 04

Commande, accès immédiat et droit de rétractation

Ton accès au Club est ouvert immédiatement après validation du paiement. C'est l'objet même de l'offre : tu obtiens sur-le-champ l'application, l'espace membre et l'ensemble des contenus.

En conséquence, au moment de ta commande, tu demandes expressément l'exécution immédiate du contrat et tu reconnais perdre ton droit de rétractation de 14 jours, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, qui écarte ce droit pour la fourniture de contenus et de services numériques sans support matériel exécutés immédiatement. Cette demande et cette renonciation se font par une case à cocher dédiée au moment du paiement, et te sont confirmées par email.

ARTICLE 05

Durée, reconduction et résiliation

Durée. L'abonnement est conclu pour une période initiale ferme de 12 mois. Le prix est dû en totalité pour cette période, indépendamment de ton utilisation effective du Club.

Reconduction. À l'issue des 12 mois, l'abonnement se reconduit tacitement par périodes de 12 mois, au tarif en vigueur. Avant chaque reconduction annuelle, tu es informé par écrit de ta faculté de ne pas reconduire, dans les conditions de l'article L.215-1 du Code de la consommation.

Résiliation. Elle s'effectue par email à contact@project1.club, depuis l'adresse associée à ton compte. Toute demande formulée au moins 7 jours avant l'échéance prend effet à cette échéance ; à défaut, elle prend effet à l'échéance suivante. Un accusé de réception t'est adressé.

Résiliation anticipée pour motif légitime. En cours d'engagement, le contrat peut être résilié de manière anticipée en cas de motif légitime dûment justifié : décès, maladie ou hospitalisation de longue durée rendant l'usage du Club impossible, situation de surendettement reconnue par la commission compétente. La demande est adressée à contact@project1.club avec le justificatif correspondant. Les échéances non encore réglées cessent alors d'être dues, et la part du prix correspondant à la période d'abonnement non courue t'est remboursée au prorata des mois entiers restants.

ARTICLE 06

Garantie « Satisfait ou remboursé »

En plus des garanties légales de l'article 10, Avita t'offre une garantie commerciale : si, au terme de tes 6 premiers mois d'adhésion, tu n'es pas satisfait du Club alors que tu t'es pleinement impliqué, tu peux obtenir le remboursement de la totalité des sommes payées au titre de ton adhésion.

Conditions. Elles sont cumulatives et s'apprécient pour chacun des 6 premiers mois d'adhésion. Un mois d'adhésion court de date à date à compter de ta date d'entrée au Club, telle qu'elle figure sur ta confirmation d'adhésion ou ta facture (exemple : entrée le 15 octobre, 1er mois du 15 octobre au 14 novembre inclus).

- utilisation régulière de l'application MY CEO : au moins une connexion active par semaine, telle qu'enregistrée par l'application ;
- présence effective en direct à au moins 4 cours ou ateliers par mois ; le visionnage d'un replay ne compte pas, sauf mention contraire du Club ;
- participation à au moins 1 live par mois organisé par le Club (distinct des cours et ateliers) et au moins 4 contributions par mois sur l'espace club (prise de parole, publication, réponse) ;
- compte rendu mensuel intégralement complété dans MY CEO au plus tard 5 jours après la fin de chaque mois d'adhésion, soit 6 comptes rendus sur 6 ;
- être à jour de l'ensemble de tes paiements et ne pas avoir fait l'objet d'une suspension ou d'une exclusion au titre des articles 7 et 8.

Il suffit qu'une seule de ces conditions ne soit pas remplie, pour un seul des 6 mois, pour que la garantie ne s'applique pas. Elle vaut pour ta première adhésion uniquement, ne peut être mise en œuvre qu'une seule fois, et ne s'applique ni aux renouvellements ni aux prestations facturées séparément de l'adhésion, sauf mention contraire sur la facture. Elle est exclue en cas de fraude ou de manœuvre visant à simuler l'implication (partage de compte, présence fictive, comptes rendus vides ou manifestement non sincères).

Preuve. Le respect des conditions est établi à partir des données enregistrées par l'application MY CEO et les outils du Club (connexions, présences aux séances, contributions, comptes rendus). Tu peux obtenir ton suivi à tout moment, sur simple demande écrite. En cas de désaccord sur une donnée, tu peux apporter tout élément contraire (capture d'écran, email, preuve de connexion), qui est examiné de bonne foi.

Demande. Elle doit être formulée dans les 15 jours calendaires suivant la fin de ton 6e mois d'adhésion (exemple : entrée le 15 octobre, fin du 6e mois le 14 avril, demande possible du 15 au 29 avril inclus), exclusivement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : Avita — Project 1%, Garantie « Satisfait ou remboursé », 57 rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret. La date d'envoi, cachet de La Poste faisant foi, sert à apprécier le délai. La lettre précise tes nom et prénom, l'email de ton compte, la ou les références de facture et le motif de ton insatisfaction. Une demande formulée hors de ce délai ou par un autre moyen (email, message, application) n'est pas recevable. Avita en accuse réception par écrit sous 6 jours ouvrés à compter de sa réception, puis te notifie une décision écrite et motivée dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande complète ; en cas de refus, la décision indique précisément la ou les conditions non remplies.

Remboursement. Il porte sur la totalité des sommes effectivement payées au titre de ton adhésion, toutes taxes comprises, telles qu'elles figurent sur tes factures. En cas de paiement en plusieurs fois, les échéances déjà réglées sont remboursées et celles restant à courir sont annulées. Le remboursement intervient au plus tard 30 jours après la notification de la décision d'acceptation, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat, sauf accord exprès de ta part pour un autre moyen, et sans frais pour toi ; une facture d'avoir t'est adressée. L'acceptation entraîne la résiliation de ton adhésion à la date de la décision : tu perds l'accès à l'application MY CEO, à l'espace membre, aux séances et à l'ensemble des contenus du Club.

Aménagements. Si tu es empêché temporairement de remplir ces conditions (raison de santé, situation personnelle grave, hospitalisation), préviens-nous par écrit dès que possible. Un aménagement peut être convenu par écrit, au cas par cas : report d'un mois de la période de garantie, séances de rattrapage. Aucun justificatif médical détaillé n'est exigé : une simple déclaration suffit, Avita se réservant de demander une attestation succincte.

ARTICLE 07

Règles de vie du Club

Le Club repose sur un cadre exigeant. Sont interdits : les comportements agressifs ou hostiles, le harcèlement, la diffamation ou le dénigrement, les propos illégaux, la perturbation volontaire du fonctionnement du Club, et le partage d'accès. En cas de manquement, Avita adresse un avertissement ; en cas de manquement grave ou répété, le membre peut être exclu. L'exclusion pour faute ne donne droit à aucun remboursement des sommes déjà versées, et le prix de la période d'engagement en cours reste dû en totalité, échéances non encore réglées comprises.

ARTICLE 08

Impayés

En cas d'échec ou de retard de paiement, ton accès peut être suspendu jusqu'à régularisation. Tu disposes de 30 jours pour régulariser ; pendant ce délai, l'abonnement reste actif et les sommes échues restent dues. À défaut de régularisation, Avita peut résilier l'abonnement à tes torts et exiger les sommes restant dues au titre de la période d'engagement, le cas échéant par voie de recouvrement.

ARTICLE 09

Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus du Club (application, cours, ateliers, ressources, marque) est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Ton accès est personnel : toute reproduction, diffusion ou exploitation commerciale est interdite. Ce que tu produis avec le Club (ton projet, tes contenus, tes données) reste à toi.

ARTICLE 10

Garanties légales

Tu bénéficies de la garantie légale de conformité des contenus et services numériques (articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation) : le Club doit être conforme à sa description et fonctionner correctement pendant toute la durée de l'abonnement. En cas de défaut, écris à contact@project1.club — mise en conformité, réduction de prix ou résolution selon les cas prévus par la loi. La garantie commerciale de l'article 6 s'ajoute à ces garanties légales, sans les remplacer.

ARTICLE 11

Responsabilité et disponibilité

Avita met tout en œuvre pour assurer un accès continu au Club, sans garantir une disponibilité ininterrompue (maintenances, mises à jour, pannes de prestataires). La responsabilité d'Avita ne peut être engagée pour les décisions que tu prends dans la conduite de ton projet : tu restes seul maître de tes choix d'entrepreneur.

ARTICLE 12

Données personnelles

Tes données sont traitées conformément à notre [Politique de confidentialité](#), qui fait partie intégrante de la relation contractuelle.

Ton diagnostic et l'équipe. À la fin de ton diagnostic d'entrée, une fiche de synthèse est transmise à l'équipe qui prend contact avec toi : ton objectif chiffré, ton projet, une note et deux phrases sur chacun des trois fronts mesurés — psychologie, relations, stratégie — et l'angle à aborder avec toi. Elle sert à préparer cet échange, et à rien d'autre. Tes check-in au jour le jour, les prénoms de tes proches et le détail de tes analyses n'y figurent pas. Le détail figure à l'article 9 de la [Politique de confidentialité](#).

ARTICLE 13

Médiation et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de difficulté, écris-nous d'abord à contact@project1.club : une solution amiable sera toujours privilégiée. Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tu peux ensuite recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Avita : CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, cm2c.net. La saisine n'est recevable qu'après une réclamation écrite auprès de nous restée sans solution. À défaut d'accord amiable, les tribunaux français sont compétents.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 18/10/2026 • AVITA SAS — PROJECT 1%